

Délibération n°2024-02-15

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.5.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Versement des aides à l'habitat

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	16
Votants	74

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Michelle Chaumont est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devalière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimon

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Saugeras Michel ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

Délibération n°2024-02-15

Vu les statuts de Haute-Corrèze Communauté définissant ses compétences en termes d'habitat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2019-06-06 en date du 12 décembre 2019 approuvant le projet du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021-03-05 en date du 1er juillet 2021 validant le règlement d'attribution des aides du Programme Local de l'Habitat de Haute-Corrèze Communauté pour la période 2019-2025 aux communes dans le cadre des autres actions PLH ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 décembre 2023 validant la modification du règlement d'attribution des aides de Haute-Corrèze Communauté dans le cadre du PLH, et en particulier de l'action 2 portant sur les aides attribuées aux propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH RR et de l'OPAH RU (modificatif n°2) ;

Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté ;

Le président rappelle que Haute-Corrèze Communauté a décidé d'accorder, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, des subventions pour soutenir des projets dans le domaine de l'habitat privé, via le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Considérant que l'ensemble des pièces nécessaires au versement de la subvention, comme défini dans le règlement d'attribution des aides de Haute-Corrèze Communauté dans le cadre du PLH ont été fournies par les propriétaires occupants ou bailleurs pour donner suite à la réalisation des travaux de rénovation.

Délibération n°2024-02-15



Envoyé en préfecture le 23/04/2024	
Reçu en préfecture le 23/04/2024	
Publié le	
ID : 019-200066744-20240411-20240215-DE	

Le versement de l'aide aux propriétaires privés peut-être effectués selon les modalités suivantes :

Nom	Prénom	PO / PB	Commune	Action du PLH		Date de la commission d'attribution	Montant de l'aide attribuée	Montant de l'aide recalculée sur factures
BEVILACQUA	Séverine	PO	Neuvic	Action 2.1/3.1	Lutte contre la vacance	21/10/2023	1 686,00 €	1 686,00 €
GAYE	Francine	PO	Palisse	Action 2.1/3.1	Lutte contre la vacance	28/02/2023	2 293,62 €	2 293,62 €
GUYET	Pascal	PO	Ussel	Action 2.1/3.1	Lutte contre la vacance	28/11/2019	4 186,00 €	4 186,00 €
HERISSE	Michel	PO	Ussel	Action 2.1/3.1	Lutte contre la vacance	05/04/2022	4 081,00 €	4 049,46 €
RIESTRA	Marie-Josée	PO	Peyrelevade	Action 2.1/3.1	Lutte contre la vacance	05/07/2022	2 898,00 €	2 765,00 €
TORTECH-HEIJBOER	Agnès et Tesfaye	PO	St Bonnet près Bort	Action 2.1/3.1	Lutte contre la vacance	28/02/2023	5 000,00 €	5 000,00 €
MARTINS ⁽¹⁾	Clément	PB	Ussel appartement #2	Action 2.3	Amélioration énergétique	15/11/2022	3 000,00 €	2 000,00 €
MARTINS ⁽¹⁾	Clément	PB	Ussel appartement #3	Action 2.1/3.1	Lutte contre la vacance	15/11/2022	3 819,00 €	3 772,05 €
MARTINS ⁽¹⁾	Clément	PB	Ussel appartement #3	Action 2.3	Amélioration énergétique	15/11/2022	3 000,00 €	2 000,00 €

(1) L'aide accordée à M. Martins le 15/11/2022 concerne 3 appartements distincts. Deux appartements ont d'ores et déjà été rénovés (factures acquittées) et ce sont les aides correspondantes qui sont mentionnées ci-dessus. Une demande ultérieure sera faite pour demander le règlement de la partie de l'aide correspondant à la rénovation du 3^{ème} appartement. Cette demande de paiement en 2 fois a été accordée en comité de suivi du 19/03/2024.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISER** le versement de l'aide aux bénéficiaires conformément au tableau proposé ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 avril 2024

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2024-02-15



Envoyé en préfecture le 23/04/2024 2024 -
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le 
ID : 019-200066744-20240411-20240215-DE

